

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

2025-332
Arrêté N°2025_____/MEMC/SG/DGCM
portant octroi d'une autorisation de recherche de
gîtes de substances de carrières n°4415 dénommée
« GONSE II » à la société SOSAF SARL « IFU :
00016918M ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- Vu le décret n°2025-0255/ PRES/ PM/ MEMC/ MATM/MEF/ MSEC/MICA/ MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- Vu l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- Vu la demande n°4415 de la société **SOSAF SARL** enregistrée le 10 juillet 2025 ;



Visa C.F. 357
du 27/08/2025

✍

- Vu** la lettre n°025/0446/MEMC/SG/DGCM du 07 août 2025 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;
- Vu** la quittance n°1913410 du 14 août 2025 de paiement effectif des droits d'octroi ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accordé à la société **SOSAF SARL**, ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, 01 BP 6694 Ouagadougou 01, téléphone : +226 05 57 13 02/ 78 20 39 92, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4405 dénommée « **GONSE II** », située dans la commune de **Ziniaré**, province de l'**Oubritenga**, région de l'**Oubri** pour la recherche de substances de la catégorie H.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **13 Ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	614 300	1 389 600
2	613 800	1 389 600
3	613 800	1 389 800
4	614 000	1 389 800
5	614 000	1 389 900
6	614 300	1 389 900

Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'**un (01) an** à compter de la date de signature du présent arrêté. Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La société **SOSAF SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.

ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **SOSAF SARL** de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

08 SEPT 2025



Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DDII
- 1- DR-EMC / Oubri
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- SOSAF SARL
- 1- Gouvernorat / Région de l'Oubri
- 1- Haut-Commissariat / Province de l'Oubritenga
- 1- Mairie de la commune de Ziniaré
- 1- J.O.
- 1- Classement

